



Comment attendre sans recipissé?

Par **fraise des bois**, le **06/03/2013** à **17:25**

Bonjour,
Je suis dans une situation bizarre, je viens de prendre rendez vous pour le 05/07/2013 pour déposer un dossier de changement de statut de etudiant à vie privée .Mon titre de sejour etudiant expire le 08/03/2013.
Je pensais pouvoir avoir un récipissé en attendant mon rendez vous mais non.
La je me trouve pendant 4 mois sans justificatif de sejour. De plus, c est impossible d annuler mon rendez vous de changement de statut pour que je puisse renouveler mon titre de sejour etudiant normalement (car j ai le droit)...
Que faire?? sachant qu il me faut au moins un recipissé pour cette periode de 4 mois.
Je vous remercie d avance

Par **citoyenalpha**, le **08/03/2013** à **06:38**

Bonjour
Le récépissé est remis lors du dépôt du dossier en préfecture. Or vous avez rendez vous pour justement déposer votre dossier.
Toutefois la préfecture vous a remis une convocation pour déposer votre dossier.
Lorsque votre titre de séjour arrivera à échéance, même si vous n'avez pas de récépissé, vous pourrez rester en France : c'est la convocation au rendez-vous qui vous permettra d'être considérée comme étant en situation régulière sur le territoire ; mais cette convocation n'autorise pas à travailler.
Restant à votre disposition.